CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Ce qui ne relève pas du CVS ? : les guestions d'ordre individuel, les remarques relatives à une personne et les différends personnels.

C'est quoi le CVS?

- Instance permettant de favoriser l'expression de nos résidents et de leurs familles au sein de l'EHPAD, l'USLD et de l'Accueil de Jour afin de les associer au fonctionnement de notre structure
- Temps d'échange et d'expression dont l'objectif est d'encourager la participation des usagers à la vie de l'Etablissement

Ses missions

Le CVS donne son avis et propose des solutions d'amélioration du quotidien des personnes et du fonctionnement de l'établissement ou des services, et notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités et l'animation socio-culturelle
- Les services thérapeutiques
- L'utilisation des locaux collectifs, les chambres et leur entretien
- La nature et le prix des services rendus
- Les mesures prises pour favoriser les relations entre les usagers, les résidents et le personnel
- Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement

Communication

Les comptes-rendus se trouvent sur l'espace personnel du site Internet et à disposition sur les ordinateurs placés en USLD, EHPAD et ADJ.

Le fonctionnement

- → Quatre fois par an, les lundis à 16h dans la grande salle de staff
- → Tous les résidents et familles de l'USLD, de l'EHPAD, ADJ
- → Les résidents et familles élisent un(e) Président(e)
 du CVS et un(e) Vice-Président(e) pour deux ans
- → Le Directeur, la cadre de santé, la responsable logistique et hôtellerie et la responsable qualité sont également présents

Contacter le CVS

Denise ROUSSEAU



ROUSSEAU Denise Présidente 06 78 66 deniserousseau @sfr.fr

RAYMOND Vice président 06 14 84 jacques.raymond gwanadoo.fr

Une boîte aux lettres est également placée dans chaque service